



CT-EP

Météo-France 13 décembre 2022

Un projet de note relatif à l'utilisation des réseaux sociaux par les agents de l'Établissement est présenté et plutôt mal accueilli :

« en vous exprimant en votre nom sur les médias sociaux (publication ou commentaire), en mentionnant votre profession ou le rattachement à Météo-France (ou si celui-ci peut être facilement identifié) et en diffusant des informations liées à votre activité professionnelle, vous représentez l'établissement pour les autres internautes ». Voilà un bien grand honneur de représenter Météo-France, ses 2700 salariés, tandis que l'on ne s'exprime qu'en son nom. Le texte visé, [communicable sur demande](#) ressemble malencontreusement à l'instauration d'un mécanisme de censure sur les comptes personnels des agents de Météo-France :

- les contraintes envisagées paraissent excessives
- le besoin de protéger la cohérence des messages de Météo-France, nous l'avons bien compris. Nous admettons son bien-fondé notamment en situation critique. Mais en terme de moyen, un contrôle systématique des communications personnelles est exagéré. La signature d'une charte ou des formations pourraient être utiles et suffisantes. On nous indique que le guide de mars 2018 n'a pas d'effet. Nous répondons qu'il faut le faire vivre. La question n'est pas « *est-ce qu'il est tombé dans l'oubli* » mais « *pourquoi est-il tombé dans l'oubli ?* »
- certains des météo sont passionnés et sont présents sur les réseaux sociaux, il faut l'admettre et comprendre que cet intérêt de leur part dépasse parfois les seules heures de service

Un point de discussion est apparu à la suite de l'intervention de la PDG (à distance et qui a dû quitter la séance à un bien mauvais moment) : elle a semblé vouloir circonscrire la portée de ce projet de note aux agents en service, durant leur temps de travail. Mais assurément, la portée se veut plus large.

La direction a indiqué qu'elle a fait relire cette note par les directeurs des directions thématiques, citant seulement DCSC, DirOp.

La CFDT-Météo aura une position qui mobilise, motive et reconnaît l'investissement des intervenants sur les réseaux sociaux. Il faut aussi viser à les rendre plus avertis (formations / sensibilisation, charte). On doit pouvoir répondre aux souhaits de cohérence de la direction. La communication autour de Météo-France, y compris dans un cadre privé, doit de préférence être favorable à notre Etablissement et aller dans le sens de la mise en œuvre de ses actions : ainsi il paraîtrait saugrenu qu'un agent conteste une vigilance orange ou rouge. Il y va d'ailleurs du respect du travail d'autres collègues.

Mais dans l'ensemble, ce projet de note nous paraît à reprendre.

Quand bien même

- le SG de Météo-France nous indique qu'il s'agit avant tout d'éviter que les intervenants soient inquiétés, que l'Etablissement soit inquiété
- la DirCom/D nous explique qu'une douzaine à une quinzaine d'agents sont certes des habitués, qu'il s'agit aussi d'accompagner des néophytes : sans habitude des réseaux et de leurs dérives potentiels, ils pourraient se faire piéger. Les réseaux sociaux dont des moyens de communication et leur usage demande un cadre.

⇒ A ce stade, notre avis est que ce projet de note vise à entailler la liberté d'expression.

Un point sur la transformation à la prévision

Comme à chaque CT-EP, un échange a lieu sur la transformation du processus de production des prévisions (base alpha, projet 3P). Des « webinaires de présentation » ont eu lieu et une tournée des personnes en charge du projet est prévue en janvier et février.

La CGT fait un exposé pour souligner les défauts de la base alpha actuelle et les inquiétudes des collègues. La CFDT-Météo appuie ces propos et souligne la nécessité d'ouvrir une voie claire aux interventions humaines pour corriger la base, et qu'il faut armer les services en conséquence.

Le directeur général adjoint (DSR/D) indique que l'armement en centrale fera l'objet d'un abondement de + 4 ETP au TROED de la Prévision à Toulouse, pour corriger la base alpha. En outre, la baisse initiale de DirOp/PG prévue à - 3 n'aura pas lieu.

La priorité sera portée sur J – J+1. La nouvelle organisation est toujours prévue pour septembre 2023. On n'envisagera pas de plan B avant fin février 2023.

DSR/D reconnaît que les ressources de développement sont tendues et que des arbitrages et priorisation ont été nécessaires lors du COMDEV du 9/12. « 3P ou Vigilance » ? c'est clairement sur 3P qu'il y a le plus d'attentes des agents de Météo-France et pour lequel il faut se mobiliser.

Observons que contrairement à la Vigilance, les pressions externes ne se verront que lorsqu'il y aura des « couacs » post-bascule (alors, ne sera-t-il pas trop tard... ?).

DirOp/D précise que des modifications de réglages sont prévues pour « réagir, et améliorer la base », « grâce aux retours des prévisionnistes ». Une bibliothèque d'objets n'est pas exclue mais ce n'est pas prioritaire ; elle pourrait être conçue après la bascule. Des ateliers avec chaque région sont prévus pour regarder comment interagir au mieux avec le CNP. Ces ateliers compléteront les webinaires.

FO insiste sur l'outil de surveillance, primordial pour les MétéoConseils. DSR/D précise qu'il y a plusieurs aspects : les surveillances « conseils », qui sont instruites par le « POMAC » et seront mises en œuvres avec Métronome, mais aussi la surveillance des observations qui existe déjà sur Synopsis et pourrait être améliorée.

Un point sur les effectifs

58 nouveaux postes sont à venir :

- 28 recrutements d'élèves supplémentaires à l'ENM pour des postes « non fléchés »
- 2 postes à DSI/DEV sont prévus dans le domaine des données publiques
- 1 poste sera dédié à l'opération de mise en place de bouées d'observation autour de la Corse (a priori, il y en aura un autre en 2024)
- 10 postes de CDD actuellement hors plafond vont passer sous plafond, les agents assurant des missions pour l'état (DGA, DGPD) qui sont finalement pérennes
- 17 postes « météo des forêts »

Concernant les Feux de Forêt, 17 équivalents temps plein vont être autorisés par le gouvernement (cela a d'ailleurs été un des points d'un « 49.3 » du gouvernement) : Météo-France pourrait alors faire appel à des ingénieurs civils issus de l'ENM afin de pourvoir une partie de ces postes. Ces postes seront répartis entre les équipes au niveau national et en région.

D'où viennent ces 58 ETP ? Des 23 effectifs supplémentaires que va obtenir l'Etablissement en 2023 (c'est ce que l'on désigne par « schéma d'emploi »)... et des -35 ETP initialement prévus en 2022 qui ne seront de fait pas supprimés mais transformés (ce qui ne change rien pour les agents, ex. des CDD « hors plafond » passant « sous plafond »).

A cela s'ajoute d'autres créations de poste dont les sources ne sont pas connues : 2 postes de « responsables techniques » à DSI/DEV, 1 est déjà ouvert à la PEP (Place de l'Emploi Publique), 1 le sera en 2023 ; 1 poste de chef de projet MetGate, là aussi à la DSI.

Un point complet sur les nouveaux postes, les recrutements envisagés, sera fait le 7 mars (au premier CSA-EP). Un « TROED » 2023, tableau de répartition cible des effectifs 2023, sera présenté.

La PDG explique la baisse de la proportion de recrutement par concours.

Elle est liée à la transition en cours : au lieu de supprimer des emplois comme ces dernières années, on en crée mais les agents doivent passer par l'école, donc nos besoins immédiats sont plutôt couverts par la voie contractuelle. La PDG admet que se posent des questions d'attractivité sur certaines fonctions, informatiques notamment, mais « *le vrai sujet* » selon elle, c'est « *d'attirer en externe* ».

L'exercice de GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences) d'il y a 3 ans est à réitérer ou au moins à revoir.

La PDG signale par ailleurs qu'un autre exercice est prévu : celui de « pesée des postes », qui va être l'occasion de réinterroger la charge pesant sur certains postes ainsi que leur dimension, leur importance.

La CGT rappelle que l'attractivité des postes informatiques a largement baissé avec la disparition des qualifications et primes associées. Si ceux qui avaient déjà ces primes ont pu les conserver, ce n'est pas le cas pour les nouveaux arrivants (ou plutôt les non-arrivants).

La CFDT insiste sur un point d'attractivité. Il faut cesser de proposer des contrats à durée déterminée (CDD) aux agents en externe, il faut proposer des CDI. Météo-France ne sera pas compétitif avec des CDD. La p-dg est d'accord, elle explique faire œuvre de pédagogie du côté du contrôle budgétaire. Les deux responsables techniques mentionnés supra seraient en CDI.

En terme de départs, concernant les IDV 2023, on atteint 94 dossiers pour 2023.

Egalité professionnelle :

Le [plan d'actions](#) est en cours de déroulement, les formations se poursuivent.

A la DG, SG/RH/Laurène Narpon est nommée référente pour l'égalité professionnelle. Le réseau sur l'égalité professionnelle est composé de 22 agents. Un travail est fait sur les indicateurs et la référente Egalité professionnelle mentionne notamment le fait que les femmes sont plus souvent en télétravail.

Il y a eu des formations spécifiques sur cette thématique, notamment pour l'encadrement intermédiaire, et cela sera généralisé à tous en 2023.

Sur la discrimination, il y aura aussi des formations.

Une procédure de signalement est mise en place :

Son périmètre initial était les violences sexuelles et sexistes (VSS) uniquement. A la suite du CHSCT-EP du 27/10/22, décision a été prise d'élargir à toutes les violences, aux discriminations, au harcèlement et aux agissements sexistes.

Il existait un document, mal connu et parfois en contradiction avec des fiches réflexes. Les dispositifs existants en matière de violences sexuelles et sexistes ont été mis en cohérence. Un élément marquant de la procédure de signalement est « l'orientation ». Une personne souhaitant émettre un signalement sera orientée vers des agents formés et une enquête administrative indépendante pourra avoir lieu.

Les acteurs du médico-social ne sont donc plus le seul lieu de recueil des signalements. Ils peuvent « réorienter » des personnes à écouter confidentiellement.

Sur les VSS, c'est simple, c'est « tolérance zéro ».

Groupes de concertation locaux

Afin de maintenir le dialogue social de proximité pour traiter de sujets concrets, de logistique de site, des bâtiments, afin de servir de relais vers les instances réglementaires (CSA), des groupes de concertation locaux sont créés à Toulouse Météopole, Saint-Mandé, Grenoble et dans chaque DIR.

Axes de la formation permanente

Sur l'initiative de la CFDT-Météo, un échange a lieu au sujet de la formation avec « *les enjeux* »

climatiques et écologiques », que l'Etat a rendu obligatoire pour tous les fonctionnaires d'ici 2027. Une réponse de la DRH est de mettre en avant les modules existants avec un webinaire (90 minutes pour comprendre le changement climatique). C'est pour nous insuffisant.

Par ailleurs, est-ce que Météo-France fera-t-il partie des prestataires qui iront former les collègues des autres ministères sur les enjeux climatiques. Réponse en 2023. Pas exclu que Météo-France contribue.

A titre plus anecdotique, nous obtenons confirmation qu'une sensibilisation à la corruption est envisagée (plan de formation et guide sont prévus sur le sujet).

Une offre établie avec le ministère consiste en du « coaching », avec un réseau d'intervenants internes.

Il n'y a pas de formation à la « RSE » (Responsabilité Sociétale des Entreprises). Selon DRH/FP, c'est couvert par l'axe 2 : *Développer l'offre de formation en lien avec les enjeux climatiques et écologiques*.

DRH/D et le SG reconnaissent qu'une formation sur la RSE dans sa globalité gagnerait à être proposée.

Quelques réponses à des questions diverses

Il y a bien autorisation d'absence pour garde d'enfants en cas de coupure électrique : cf [Intramet](#).

Les règles des reports de congés sont standards pour cette fin d'année 2022 : les agents prennent leurs congés en 2022 sauf cas exceptionnel. Alors (si cas exceptionnel), on peut demander à reporter ses congés jusqu'au 28 février. Une certaine bienveillance sera de mise. [Nous contacter](#) si souci particulier.